



Présidentielles 2027

Pour une société pleinement
accessible aux personnes
aveugles ou malvoyantes



Donner à chacun les moyens de son autonomie

Plages braille, loupes électroniques, équipements et logiciels adaptés jouent un rôle essentiel dans l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes. Pourtant, leur coût et les disparités de prise en charge constituent encore un frein majeur.

Nos solutions :

- Étendre la prise en charge des aides techniques par l'Assurance maladie ;
- Actualiser régulièrement la liste des équipements remboursables pour suivre les évolutions technologiques ;
- Harmoniser les pratiques au niveau national afin de réduire les inégalités territoriales.

Une réadaptation accessible partout, pour toutes et tous

L'accès aux services de réadaptation reste très inégal selon les territoires, alors qu'ils sont déterminants pour retrouver ou préserver son autonomie.

Nos solutions :

- Déployer un plan national pour renforcer la présence des instructeurs en autonomie sur l'ensemble du territoire ;
- Élargir l'accès à la réadaptation, y compris hors notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- Garantir un financement pérenne de cette offre ;
- Intégrer systématiquement la réadaptation aux parcours médico-sociaux.

Prévenir la perte d'autonomie dès les premiers signes

Avec l'avancée en âge, les troubles visuels peuvent accélérer la perte d'autonomie, les risques de chute et l'isolement. Leur repérage doit devenir un réflexe.

Nos solutions :

- Mettre en place un dépistage visuel systématique à domicile et à l'entrée en établissement ;
- Former les professionnels du grand âge au handicap visuel ;
- Développer les actions de prévention contre les chutes, l'isolement et la perte d'autonomie.

Des outils de travail accessibles pour pouvoir travailler comme tout le monde

Progiciels métiers, outils bureautiques, logiciels internes... leur inaccessibilité peut empêcher une personne aveugle ou malvoyante d'accéder à un emploi, d'exercer pleinement son métier ou de s'y maintenir.

Nos solutions :

- Étendre explicitement les obligations d'accessibilité numérique aux logiciels professionnels et bureautiques, dans le public comme dans le privé ;
- Introduire une condition suspensive d'accessibilité numérique dans tous les contrats publics d'achat de logiciels ;
- Faire de la conformité aux référentiels d'accessibilité, notamment la compatibilité avec les lecteurs d'écran et la navigation au clavier, un critère obligatoire d'attribution ;
- Imposer aux éditeurs une déclaration d'accessibilité opposable, accompagnée d'un calendrier de mise en conformité ;
- Créer un label d'accessibilité des logiciels professionnels.

Un accompagnement vers l'emploi qui prend vraiment en compte le handicap visuel

L'emploi accompagné est un levier précieux, mais les spécificités du handicap visuel, de l'adaptation du poste à l'accessibilité numérique, doivent être mieux intégrées.

Nos solutions :

- Renforcer la formation des professionnels de l'emploi accompagné ;
- Intégrer systématiquement une expertise du handicap visuel, notamment en s'appuyant sur les associations spécialisées ;
- Inclure une évaluation de l'accessibilité des outils numériques professionnels utilisés dans le poste ;
- Structurer les partenariats entre plateformes d'emploi accompagné et acteurs experts du handicap visuel.

3 Garantir un numérique accessible

Faire de l'accessibilité numérique la règle, pas l'exception

Prendre un rendez-vous, effectuer une démarche administrative, accéder à un service ou simplement s'informer : le numérique est désormais incontournable. Pourtant, trop de sites, applications et services restent difficilement, voire totalement, inaccessibles.

Nos solutions :

- Établir un calendrier public, opposable et suivi pour rendre accessibles les démarches essentielles ;
- Généraliser l'approche accessibilité by design, dès la conception des services numériques ;
- Rendre obligatoire la formation à l'accessibilité des professionnels du numérique ;
- Renforcer les contrôles et les sanctions en cas de non-conformité ;
- Clarifier les responsabilités de chaque acteur : administrations, prestataires et éditeurs.

4 Rendre la culture accessible à toutes et à tous

Voir autrement ne doit pas empêcher d'accéder à la culture

Cinéma, théâtre, musée, opéra : la culture doit pouvoir se vivre et se partager par toutes et tous. Pourtant, de nombreux contenus et lieux culturels restent encore difficilement accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Nos solutions :

- Généraliser et rendre facilement disponible l'audiodescription au cinéma et dans l'audiovisuel ;
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes aveugles ou malvoyantes dans les lieux culturels : musées, théâtres, opéras et salles de spectacles.

Pouvoir aller d'un point A à un point B, en toute autonomie

Un trajet ne s'arrête pas à l'accessibilité d'une gare ou d'un bus. Trottoirs, voirie, transports, correspondances et pôles d'échanges forment une seule et même chaîne de déplacement. Un seul maillon inaccessible suffit à empêcher le déplacement.

Nos solutions :

- Renforcer les contrôles et les sanctions concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ;
- Étendre les contrôles à la voirie et aux espaces publics ;
- Mettre en place un cadre réglementaire garantissant la continuité de la chaîne de déplacement, notamment dans les situations d'intermodalité ;
- Améliorer l'accompagnement des voyageurs en situation de handicap dans les pôles d'échanges ;
- Développer des applications de guidage accessibles.

Un logement vraiment accessible, jusque dans les gestes du quotidien

Interphones, digicodes et dispositifs de contrôle d'accès peuvent encore constituer des obstacles à l'autonomie dans son propre logement.

Nos solutions :

- Créer une norme d'accessibilité pour les dispositifs de contrôle d'accès ;
- Faire évoluer le cadre réglementaire afin d'intégrer pleinement les besoins des personnes déficientes visuelles dans l'habitat.

